



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2020 à 19 h 00 par conférence téléphonique.

Sont présents :

Madame Denise Gendron	mairesse
Madame Sylvie Laplante	conseillère siège numéro 3
Monsieur Michel Veilleux	conseiller siège numéro 4
Monsieur Claude Lemire	conseiller siège numéro 5
Monsieur Gilles Montembeault	conseiller siège numéro 6

Est absente :

Madame Nathalie Chapdelaine	conseillère siège numéro 2
-----------------------------	----------------------------

Assiste également à la séance, madame Lisa Lee Farman, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Tous les membres présents forment quorum sous la présidence de la mairesse madame Denise Gendron.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de la mairesse

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-06-104

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins 48 heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu. Sur proposition de madame Sylvie Laplante et appuyé par monsieur Michel Veilleux, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

3- VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

3.1 Entente avec Bestia Extermination

RÉSOLUTION 2020-06-105

CONSIDÉRANT la présence de rats dans les conduits des égouts, sur la rue St-Adolphe et aussi dans certaines dépendances et sur les terrains;

CONSIDÉRANT qu'un ponceau près de ce terrain est perforé et aggrave la présence des rats et que la Municipalité doit agir;

CONSIDÉRANT la recommandation d'un expert en extermination;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Lemire et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est résolu d'accorder la permission à la directrice générale madame Lisa Lee Farman ou à la mairesse madame Denise Gendron de s'entendre avec Bestia Extermination pour conclure un contrat d'un an avec achat des pièges afin de résoudre le problème.

ADOPTÉE

3.2 Prolongement de l'entente de déneigement 2020-2021

RÉSOLUTION 2020-06-106

CONSIDÉRANT que les contrats de déneigement des chemins d'hiver des 3 dernières années sont échus;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, avec son règlement de gestion contractuel 04-2019, a le droit de contracter des contrats de 101 100\$ et moins de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le sous-traitant Excavation A.S. 2007 Inc. sont d'accord pour prolonger d'un an supplémentaire l'entente de déneigement des chemins d'hiver de 2017 - 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est résolu d'accorder le contrat de déneigement des chemins d'hiver pour une année supplémentaire, soit 2020-2021, à Excavation A.S.2007 Inc et ce, aux mêmes conditions que le contrat de déneigement des chemins d'hiver de 2017 - 2020.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

3.3 Étude de faisabilité pour le projet intermunicipal du traitement des eaux usées

RÉSOLUTION 2020-06-107

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Perpétue possède des installations de traitement des eaux usées surdimensionnées;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de la Municipalité de Sainte-Perpétue pour participer à une étude pour valider la capacité résiduelle disponible de leurs installations de traitement des eaux usées et étudier les différentes alternatives de raccordement pour éventuellement recevoir et traiter à celles-ci les eaux usées de quelques municipalités environnantes qui ne disposent pas actuellement d'un système complet de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Lemire et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement, à part égales entre les municipalités participantes, à cette étude de faisabilité pour un projet intermunicipal pour le traitement des eaux usées, laquelle étude sera réalisée par la firme Stantec Experts-Conseils au coût de 16 350\$ (taxes exclues).

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 2020-06-108

4.1 Engagement de Maude Poirier Emploi Été Canada

CONSIDÉRANT que la Municipalité est admissible à la subvention Emploi Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager madame Maude Poirier pour l'emploi étudiant de l'été 2020.

Elle pourra utiliser le véhicule de la Municipalité sur son temps de travail et pour respecter les consignes de Covid-19, les employés prendront des véhicules séparés.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

5. Urbanisme

5.1 CCU Piscine au 155 rue Principale

RÉSOLUTION 2020-06-109

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme CCU s'est réuni concernant la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une piscine extérieure pour un domicile de la rue Principale;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le CCU;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite maintenir un climat de tranquillité et de sécurité pour les usagers du Parc;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite accommoder la famille dans la mesure du possible;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Montembeault et appuyé par monsieur Claude Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une dérogation pour l'installation d'une piscine selon les directives suivantes :

Installer une clôture opaque de 2 mètres de haut (6 pieds et 6 pouces), en bois ou en matériel de synthèse qui devra partir du coin extérieur sud de la maison et qui fera 50 pieds vers la rue Saint-Antoine pour tourner ensuite à 90° vers la rue St-Augustin et ce jusqu'à la fin de la piscine.

Le deck prévu sur le plan devra avoir une palissade opaque de 2 mètres de haut (6 pieds et 6 pouces) dans sa partie latérale, faisant face au Parc Appollo.

La clôture et la palissade devront être installées dans un délai raisonnable (2 semaines) après l'installation de la piscine.

Ces installations devront être maintenues en bon état sous peine de se voir retirer la permission d'avoir une piscine.

ADOPTÉE

5.2 Autorisation à Martin Croteau pour délivrer des permis d'inspecteur.

RÉSOLUTION 2020-06-110

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Croteau de la MRC s'occupe souvent de délivrer des permis qui devraient être émis par notre inspecteur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Martin Croteau de la MRC à émettre des permis habituellement attribués par notre inspecteur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame Sylvie Laplante propose la levée de la séance à 19h11 appuyé par monsieur Gilles Montembeault.

La mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Denise Gendron, Mairesse

Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes un chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Denise Gendron

Lisa Lee Farman

Mairesse

Directrice générale, Sec. Trésorière



No de résolution
ou annotation

